

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Délégation "environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21" - subventions aux associations - 3ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 179 900 € en fonctionnement (7 600 € pour la thématique « animaux », 81 300 € pour la thématique « développement durable », 78 000 € pour la thématique « énergie » et 13 000 € pour le thématique « environnement »).
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions-type découlant de cette décision.
- de valider l'adhésion du Département au Groupement de défense sanitaire apicole des Bouches-du-Rhône, pour un montant de 20 €

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**